

Le Département de la Gironde

Présentation de la politique sportive
Demande de dossiers de subventions

Mardi 22 Novembre 2022

Maison Départementale des Sports et de la Vie
Associative



COMMANDE :

INFORMATIONS SUR LES DISPOSITIFS D'AIDE AU DÉPARTEMENT, L'AIDE AUX CLUBS, LE DOSSIER DE SUBVENTION

Rappel des objectifs :

- ✓ Axes stratégiques
- ✓ Dispositifs d'interventions
- ✓ Territorialisation

La Gironde en quelques chiffres

- **1 681 300** Habitants en 2022.
- + 18 000 nouveaux girondins chaque année
- 25% sur la Métropole et 75% sur le reste du territoire
- **37%: -30 a**
- **40%: 30-59 a**
- **23%: +60 a.**
- 17 000 naissances par an.
- 7^{ème} Département français pour les séjours touristiques.

Le Département : un budget conséquent mais soumis à des contraintes fortes

- Environ 1,96 Milliard d'euros
- Près de 50% du budget consacré aux solidarités humaines(1 015 millions)
- Près d'1 milliard pour l'investissement

La politique sportive du Département :

6 axes stratégiques

- 1- Développer et promouvoir le sport à travers toutes ses composantes en favorisant une **cohérence et un équilibre territorial** ;
- 2- Permettre un accès de qualité aux activités physiques et sportives en portant un regard attentif aux **projets intégrant des dimensions sociales, éducatives et inclusives** ;
- 3- Favoriser le développement de **l'emploi sportif** ;
- 4- Être le garant de l'équilibre territorial et de l'égal accès de tous aux pratiques sportives en développant des animations sur l'ensemble du département et en soutenant les collectivités dans leur **projet de construction et de réhabilitation d'équipements sportifs et d'équipements aquatiques** ;
- 5- Reconnaître le rôle et la place prépondérante du sport et de ses acteurs dans **l'amélioration de la santé** des girondins et accompagner le développement d'une politique de sport-santé ;
- 6- Favoriser **l'égalité entre les femmes et les hommes**

Le lien fort entre la politique sportive et les autres politiques obligatoires du Département

- **sport et social** : valeurs du sport : respect, goût de l'effort, tout public, tout territoire
- **sport et environnement** : sports de nature, PDESI, développement durable
- **sport et tourisme** : PDESI
- **sport et santé** : formation d'éducateurs et réflexion sur des possibles dispositifs à venir
- **sport et handicap** : handisport, sport adapté, labellisation handivalide, actions avec les établissements spécialisés
- **sport et jeunesse** : découverte, initiation, accessibilité
- **sport et éducation** : lien avec l'Education Physique et Sportive, l'Education Nationale, les valeurs éducatives...
- **sport et développement local** : développement associatif, équipements sportifs

Une politique volontariste forte de moyens humains encore conséquents

- **La Direction Sports, Loisirs et Vie Associative - DSLVA** : quelques 80 agents dont 25 au Service de l'Animation et des Pratiques Sportives.

Une organisation administrative et technique en « site central » et des agents en charge du développement territorial, les Conseillers en Développement Sport et Vie Associative (CDSVA).

Une collectivité qui compte 28 agents de la filière sportive dont 23 rattachés à la DSVA.

Budget Service de l'Animation et des Pratiques Sportives 2022: 7M 3. (5M 4 en fonctionnement et 3M 8 en investissement).

Département de la Gironde

Conseillers en Développement Sport et Vie Associative

Maison du Département Jeunesse et Vie Associative

MEDOC - PORTE DU MEDOC : 05 56 16 80 30

- Delphine RIVEREAU : 06 12 91 13 60, d.rivereau@girond.fr
- Emliie GUERRY : 06 16 38 75 25, e.guerry@girond.fr
- Jacques DOSPITAL : 06 03 61 75 67, j.dospital@girond.fr

Maison du Département Jeunesse et Vie Associative

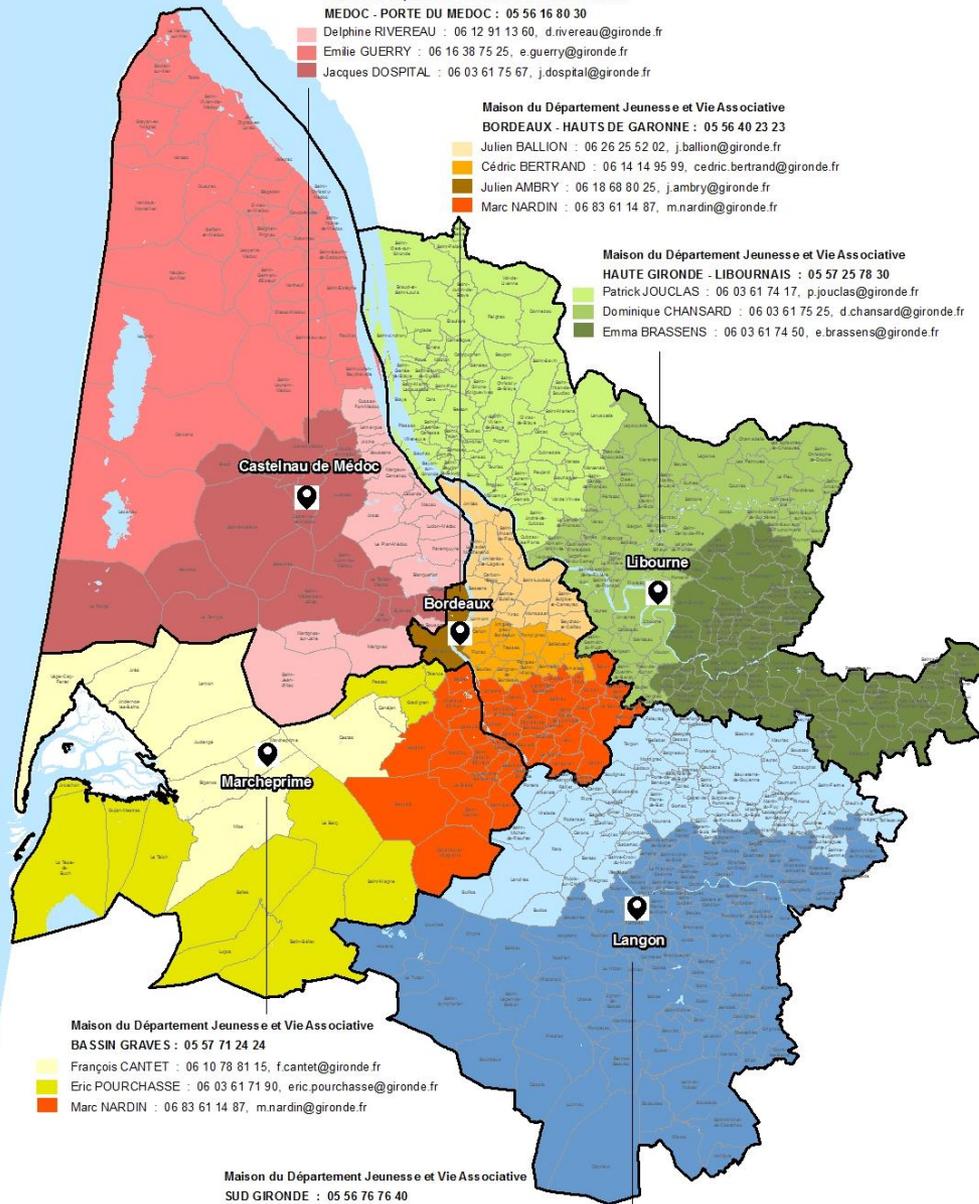
BORDEAUX - HAUTS DE GARONNE : 05 56 40 23 23

- Julien BALLION : 06 26 25 52 02, j.ballion@girond.fr
- Cédric BERTRAND : 06 14 14 95 99, cedric.bertrand@girond.fr
- Julien AMBRY : 06 18 68 80 25, j.ambry@girond.fr
- Marc NARDIN : 06 83 61 14 87, m.nardin@girond.fr

Maison du Département Jeunesse et Vie Associative

HAUTE GIRONDE - LIBOURNAIS : 05 57 25 78 30

- Patrick JOUCLAS : 06 03 61 74 17, p.jouclas@girond.fr
- Dominique CHANSARD : 06 03 61 75 25, d.chansard@girond.fr
- Emma BRASSENS : 06 03 61 74 50, e.brassens@girond.fr



Maison du Département Jeunesse et Vie Associative

BASSIN GRAVES : 05 57 71 24 24

- François CANTET : 06 10 78 81 15, f.cantet@girond.fr
- Eric POURCHASSE : 06 03 61 71 90, eric.pourchasse@girond.fr
- Marc NARDIN : 06 83 61 14 87, m.nardin@girond.fr

Maison du Département Jeunesse et Vie Associative

SUD GIRONDE : 05 56 76 76 40

- Olivier RENAUX : 06 14 13 62 25, olivier.renaux@girond.fr
- Olivier RENAUX : 06 00 61 47 16, olivier.renaux@girond.fr



Une action significative avec les partenaires

- **Les collectivités :**

 - 84 équipements sportifs subventionnés dont 10 mis à disposition des collèges en 2021

- **Les associations :**

 - 918 clubs et 63 comités aidés
 - 14 clubs de Haut Niveau
 - 98 manifestations sportives (89 en 2021)
 - 30 emplois subventionnés

- **Les dispositifs d'animations sportives départementales (partenaires locaux associatifs et institutionnels):**

 - 220 000 bénéficiaires pour 28 CAP33 Eté+ CAP33 Junior+ CAP 33 Petites Vacances
 - 7 500 jeunes pour 120 sports vacances
 - 9 000 jeunes pour 220 EMS et 6 000 adultes pour 60 TLMS
 - 600 jeunes au travers d'Objectif Nage sur 13 sites d'intervention
 - 18 000 « jeunes invités au spectacle du sport de Haut Niveau : opération « Jeunes au Stade ».

1/ L'appui au mouvement sportif : un axe fort qui s'articule autour de plusieurs dispositifs d'intervention

- L' aide aux clubs sportifs,
- L' aide aux manifestations sportives,
- L'équipement sportif associatif,
- Le soutien à l'emploi sportif,
- Les comités sportifs départementaux,

L'aide aux clubs

Objectifs du dispositif

Favoriser la mise en place d'un cadre structuré permettant la pratique des activités physiques et sportives

Porter une attention particulière à la structuration des écoles de sport

Accompagner les clubs girondins dans leur volonté de professionnalisation de l'encadrement

Critères / Conditions

La subvention est attribuée en application d'une grille de critères votée au BP, prenant en compte :

- l'effectif des licenciés de moins de 18 ans, (au -5)
- l'aide aux déplacements des équipes jeunes inscrites au championnat de France
- l'emploi sportif professionnel diplômé,
- l'aide aux déplacements des équipes évoluant à un niveau national ou au plus haut niveau régional pour certaines disciplines : une équipe féminine et/ou masculine aidée par club,
- les actions et projets d'intégration du public en situation de handicap pour les structures affiliées aux fédérations handisport et/ou sport adapté ou les structures labélisées « handi-valides ». Intervention du Département sur la base d'une présentation du projet spécifique lié à l'accueil d'un public handicapé.

Procédures / planning

Constitution d'un dossier comportant :

1 formulaire « Aide aux clubs » à renseigner sur le site gironde.fr/espace-subventions,

Diverses pièces constitutives obligatoires dont :

- Calendrier des déplacements des équipes jouant en national,
- copie des diplômes et contrat de travail des salariés,
- bilan d'activité,
- Bilan financier de la partie – de 18 ans
- compte de résultat du dernier exercice clôturé et prévisionnel,
- procès-verbal de la dernière Assemblée Générale,
- n° INSEE et RIB.

Date limite de dépôt des dossiers en ligne :
30 novembre

L'aide aux manifestations sportives

Animer et dynamiser les territoires girondins
Valoriser et promouvoir l'image sportive du Département

Ce dispositif permet l'accompagnement des associations sportives.

Pour être **éligible**, l'association doit notamment :

- être **affiliée à une fédération sportive**,
- avoir son **siège social en Gironde**,
- justifier d'une **existence légale d'au moins 1 an**,
- avoir une **gestion désintéressée**.

L'intervention financière du Département prend en compte **le niveau sportif**, **l'intérêt départemental de la manifestation** ainsi que le **niveau d'attractivité**.

La subvention est attribuée en application d'une grille votée au BP, définissant les cadres d'interventions éligibles.

L'équipement sportif associatif

Permettre aux associations sportives de disposer de matériel sportif adapté, performant et sécuritaire.

Critères / Conditions

Ce dispositif permet l'accompagnement des associations lors d'acquisition de matériel sportif.

Pour être **éligible**, l'association doit notamment :

- être **affiliée à une fédération sportive**,
- avoir son **siège social en Gironde**,
- justifier d'une **existence légale d'au moins 1 an**,
- avoir une **gestion désintéressée**.

L'intervention financière du Département permet d'accompagner les acquisitions de matériel sportif directement lié à l'activité sportive et destiné à un usage collectif.

Le montant de la subvention est calculé au regard de la nature du matériel et du public cible.

L'emploi sportif qualifié

Contribuer à l'éclosion, au développement et à la pérennisation d'emplois sportifs sur l'ensemble du territoire girondin

Accompagner les partenaires locaux dans la mise en œuvre de nouveaux services à la population

Ce dispositif permet l'accompagnement des associations lors de la création des 2 premiers postes d'éducateur.

Pour être **éligible**, l'association doit notamment :

- Recruter un **éducateur sportif titulaire d'un diplôme** permettant l'encadrement contre rémunération et en autonomie,
- Proposer un **contrat à durée indéterminée** au salarié (24h minimum sauf cadre dérogatoire),
- Garantir un **volume horaire d'au moins 17h30 semaine**,
- Ne pas percevoir par ailleurs plus de 50% d'aide publique par rapport au coût total.

L'intervention financière du Département prend en compte **le volume horaire du contrat et permet d'accompagner la structure sur 3 ans** .

Le montant de la subvention est calculé au prorata du volume horaire.

L'insertion par l'emploi sportif

Réduire les inégalités et prévenir les ruptures sociales

Inciter les associations sportives à proposer une évolution professionnelle à des publics éloignés de l'emploi

Accompagner les publics fragiles vers l'insertion professionnelle

Renforcer les actions sport-santé, sport et femmes, sport-handicap et sport-insertion

Ce dispositif permet l'accompagnement des associations lors de la création des 2 premiers postes d'éducateur

Il doit s'agir d'un emploi et de formations adaptés aux capacités, aux motivations et aux compétences du salarié. Les missions du poste doivent s'inscrire dans le cadre du projet associatif défini afin notamment :

- de répondre aux besoins de proximité des populations,
- d'initier des projets permettant de répondre aux problématiques novatrices : sport santé, sport et femmes, sport et handicap, sport et insertion, apprentissage de la natation,
- de développer des animations sportives départementales.

L'intervention financière du Département prend en compte **le volume horaire du contrat et permet d'accompagner la structure sur 3 ans** .

Le montant de la subvention est calculé au prorata du volume horaire.

Les comités sportifs départementaux

Objectifs du dispositif

Garantir l'accompagnement des structures « têtes de réseaux » afin de développer plus encore la structuration du mouvement sportif girondin.

Soutenir la réalisation d'actions sportives d'intérêt départemental permettant le développement et la promotion de la discipline.

Définir des objectifs communs qui conduiront le Département et les comités sportifs à la mise en place d'actions conjointement menées.

2/ L'animation du territoire: un ensemble de dispositifs sportifs tout public

- Sports vacances
- Ecoles multisports
- CAP33
- TLMS

Les sports vacances

- Mise en place d'un stage sportif multisports pendant les vacances scolaires qui prévoit notamment :
 - Une durée minimale de 3 jours,
 - Une progression pédagogique sur au moins une activité,
 - Un encadrement qualifié,
 - Une inscription obligatoire à la totalité du stage.

Les Ecoles Multisports

- Mise en place d'activités, dans le temps périscolaire, pour les jeunes scolarisés en écoles primaires :
 - Une planification annuelle de cycles d'apprentissage,
 - Une réelle progression pédagogique basée sur un cycle de 5 à 7 séances,
 - Un encadrement qualifié,
 - Une inscription à l'année.

Les CAP 33

- Profiter de la période estivale pour proposer la découverte d'activités de loisirs
- sportifs, culturels et environnementaux :
 - Une opération à destination des adultes et des familles
 - Une opération partenariale,
 - Une programmation basée sur un triptyque : découvertes gratuites – tournois – mini-stages,
 - Un encadrement qualifié et compétent,
 - Une implication forte du monde associatif au côté des collectivités.

TLMS

- Offrir aux adultes, et séniors, la possibilité de découvrir ou de pratiquer des activités sportives multiformes dans le but de maintenir leur dynamisme physique, lutter contre le désœuvrement, l'isolement, favoriser la mixité intergénérationnelle et conforter le développement de l'emploi sportif.
- Valoriser les projets sport prévention santé.
- Inciter les initiatives valorisant l'égalité femmes/hommes.
- Accompagner l'accueil des publics fragilisés spécifiquement les personnes en situation de handicap

3/ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Equipements sportifs communaux
- Equipements sportifs communaux mis à disposition des collèges
- Equipements aquatiques

JE VOUS REMERCIE POUR
VOTRE ATTENTION.